
AO-XXX RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT (1171)

LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. L'annexe « C » du *Règlement relatif à la circulation et au stationnement* (1171) est modifiée par la suppression du texte suivant sous « Avenues » :

« Robert, de l'avenue Kelvin au chemin de la Côte-Sainte-Catherine avec circulation vers le sud; »
2. Le présent règlement modifie le *Règlement relatif à la circulation et au stationnement* (1171) pour en faire partie intégrante;
3. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ PAR LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT LORS DE SA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE XXXXX 2019.

Philippe TOMLINSON
Maire de l'arrondissement

Me Marie-France PAQUET
Secrétaire d'arrondissement